
CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME KENDYZ - PRESTATAIRES

1. DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1.1 KATELL EVENT (ci-après « **K-E** »), propose une plateforme dénommée « **KENDYZ** » (ci-après la « **Plateforme** ») qui permet aux agences événementielles ou à tout organisateur d'évènements (ci-après les « **Organisateurs d'Évènements** ») de gérer les évènements qu'elles organisent (ci-après les « **Évènements** »), de choisir des prestataires événementiels référencés sur la Plateforme (ci-après les « **Prestataires** »), de leur commander des services (ci-après les « **Services** ») et de contractualiser avec ces derniers. La Plateforme est proposée en mode « Software as a Service (SaaS) ».

1.2 Les présentes conditions générales d'utilisation Prestataires (les « **CGU Prestataires**») s'appliquent dans leur intégralité et constituent les conditions essentielles et déterminantes de toute offre et de toute souscription de Prestations sur la Plateforme, et à l'exécution de prestations (mise en relation avec des Agences ou des organisateurs d'Évènements,...) (ci-après les « **Prestations** ») proposées par la société K-E au Prestataire.

1.3 Le Prestataire a pris connaissance des caractéristiques de la Plateforme et du contenu des Prestations, et s'est assurée par lui-même de leur adéquation avec ses besoins et son infrastructure informatique.

1.4 Si l'une des clauses du Contrat se trouvait nulle ou annulée, pour quelque raison que ce soit, les autres clauses du Contrat continueront de s'appliquer et les Parties s'engageraient à négocier, de bonne foi, pour remplacer ou modifier la clause annulée. Le fait pour la société K-E de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une quelconque clause du Contrat ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement du Contrat ni de ladite clause.

1.5 Les CGU Prestataires applicables sont celles en vigueur au moment de l'inscription du Prestataire sur la Plateforme. K-E se réserve le droit de modifier les CGU Prestataires à tout moment après information préalable du Prestataire, deux (2) mois avant l'application des nouvelles CGU. K-E se réserve le droit d'apporter toute modification à la Plateforme, après information préalable du Prestataire, deux (2) mois avant la date d'application des modifications, sans que le Prestataire puisse se prévaloir d'un quelconque droit à indemnisation.

2. CREATION D'UN COMPTE PRESTATAIRE

2.1 L'inscription du Prestataire sur la Plateforme est gratuite et nécessite la création d'un compte Prestataire. Pour cela, le Prestataire est invité à se créer un compte lors de sa première connexion sur la Plateforme et à renseigner les champs du formulaire de compte et choisir un mot de passe comprenant *a minima* 8 caractères alphanumériques.

2.2 Afin de valider son inscription, le Prestataire doit prendre connaissance et accepter les présentes CGU Prestataires ainsi que la politique de confidentialité de K-E, puis cliquer sur « S'inscrire ».

2.3 Le Prestataire reçoit un email lui confirmant la bonne réception de sa demande de création de compte. Après validation par K-E, le Prestataire reçoit ensuite un nouvel email l'informant de l'activation de son compte. K-E se réserve la possibilité de refuser la demande de création d'un compte d'un Prestataire ne respectant pas les présentes CGU Prestataires ou en cas d'informations erronées, incomplètes ou non mises à jour.

3. UTILISATION DE LA PLATEFORME ET OFFRE DE SERVICES DU PRESTATAIRE

3.1 A compter de la création de son compte, le Prestataire peut se créer une fiche afin de présenter les Services.

3.2 La création de la fiche de Services par le Prestataire lui permet d'être référencés auprès des Organismes d'Evènements qui pourront prendre contact avec lui afin de lui commander des Services via la Plateforme.

3.3 Le Prestataire affecté à un Evènement validé sur la Plateforme, reçoit une notification par email l'informant de la demande de Services formulée par un Organisateur.

3.4 Le Prestataire et l'Organisateur peuvent conclure un contrat de Services, de mandataire ou d'intermittence via la Plateforme. La Plateforme leur propose un modèle de contrat que le Prestataire et l'Organisateur sont invités à relire et à compléter selon leurs besoins avant signature.

3.5 Dès la fin des Services rendus par le Prestataire à l'Organisateur, le Prestataire doit déclarer la fin du Services sur la Plateforme et l'Organisateur est invité à régler le Prestataire via le module de paiement disponible sur la Plateforme.

3.6 Le Prestataire s'engage à exécuter le contrat avec l'Organisateur de bonne fin et à exécuter les Services dans le délai convenu avec l'Organisateur.

4. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

4.1 Publication des Données par le Prestataire

Le Prestataire est seul responsable des informations (ci-après les « **Données** ») publiées sur la Plateforme. Le Prestataire s'engage à respecter les conditions de publication des Données mentionnées ci-après.

Est notamment interdite la diffusion sur la Plateforme, de contenus ayant un caractère obscène, politique, raciste, religieux, discriminatoire, diffamatoire, dénigrant, incitant à la haine, ainsi que de toute contribution portant atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité, et notamment :

- Toute contribution reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur notamment) ;
- Toute contribution portant atteinte au droit à l'image et/ou au droit au respect de la vie privée d'un tiers ;
- Toute contribution portant atteinte à la protection des Données personnelles d'un tiers ;
- Toute contribution dénigrant à l'égard de tiers, d'autres utilisateurs ou de la société K-E.

En cas de diffusion par le Prestataire de contenus portant atteinte aux droits des tiers ou d'autres utilisateurs de la Plateforme, la société K-E se réserve le droit de poursuivre pénalement et/ou civilement le Prestataire ayant diffusé de tels contenus.

En conséquence, le Prestataire garantit la société K-E contre toute réclamation, d'un tiers de toute nature, en cas de non-respect de ses propres obligations au titre du Contrat.

Le Prestataire s'engage ainsi à garantir la société K-E de toutes les condamnations (civiles, administratives ou pénales) qui seraient prononcées à son encontre dans le cadre d'actions judiciaires ou de contrôles d'une autorité administrative, ayant pour cause ou pour objet toutes actions relatives aux obligations qui lui incombent au titre du Contrat, incluant notamment les frais d'avocat et d'expertise, et les frais et pertes qui pourraient en résulter pour la société K-E (notamment en terme de retombées économiques, en raison du préjudice d'image subi).

En cas de non-respect de ces dispositions par le Prestataire, la société K-E se réserve la possibilité de désactiver temporairement ou définitivement son compte.

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

4.2 Qualité d'hébergeur des Données de la société K-E

K-E intervient en qualité d'hébergeur des Données publiées par le Prestataire sur la Plateforme et ne conserve qu'un rôle purement technique de mise à disposition de la Plateforme, au sens de la Loi du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'Économie Numérique (dite loi « LCEN »), et ne pourra voir sa responsabilité engagée, sauf dans l'hypothèse où la société K-E aurait expressément refusé de retirer un contenu illicite, porté à sa connaissance par une notification écrite dans les conditions prévus à l'article 6, I, 5° de la LCEN.

Notamment, le fait que la société K-E ne supprime pas un contenu signalé, par un utilisateur ou par un tiers, ne saurait s'analyser en un accord de la société K-E sur son contenu.

K-E se réserve le droit, sans avoir à justifier sa décision, de supprimer de la Plateforme toute Donnée qui ne respecterait pas les règles de publication prévues au présent article.

K-E pourra, à sa discrétion et dans la mesure du possible, prendre amiablement contact avec l'Utilisateur ayant publié le contenu ou étant concerné par ce qui a été supprimé, afin de lui en exposer la raison.

5. PRIX ET PAIEMENT DES PRESTATIONS

5.1 A chaque Service réglé par un Organisateur au Prestataire via la Plateforme, la société K-E facturera au Prestataire une commission (ci-après la « **Commission** ») d'un montant de 12% du prix des Services payés par l'Organisateur.

5.2 La Commission est facturée et payable au moment de chaque paiement d'un Organisateur au Prestataire via le prestataire de paiement utilisé par la Plateforme, à savoir la société Stripe.

5.3 Le montant de la Commission pourra être modifié par la société K-E, tous les ans à la date anniversaire de l'inscription du Prestataire sur la Plateforme, sous réserve d'en informer le Prestataire, au plus tard un mois avant la fin de la période en cours.

5.4 En cas d'incident de paiement, tel qu'un retard de paiement, un rejet de prélèvement ou un paiement partiel, la société K-E se réserve la faculté de suspendre l'accès du Prestataire à la Plateforme, dans les conditions prévues à l'article 6 des CGU Prestataires, jusqu'au paiement des sommes dues.

Tout incident de paiement entraînera, en outre, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 euros, au titre des frais de recouvrement, la déchéance du terme de l'ensemble des dettes du Prestataire à l'égard la société K-E, la suspension de l'accès à la Plateforme et le paiement de pénalités de retard non libératoires, au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire que la société K-E pourrait réclamer sur justificatifs.

Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation, d'une réduction (par application de pénalités par exemple) ou d'un refus à l'initiative du Prestataire, notamment en cas d'allégation de non-conformité ou de mauvaise exécution, sans l'accord préalable et écrit de la société K-E, et sans que la société K-E ait été en mesure de contrôler la réalité du grief allégué.

6. SUSPENSION DE L'ACCES A LA PLATEFORME

Sans préjudice de tous autres droits de la société K-E et notamment celui d'obtenir des dommages-intérêts, la société K-E se réserve le droit de suspendre, à sa seule discrétion, sans délai ni préavis, l'accès à la Plateforme et les Prestations dans les hypothèses suivantes :

- En cas de retard de paiement, et ce, jusqu'à réception du paiement des sommes dues ;
- Le Prestataire ne respecte pas les conditions d'utilisation et obligations définies aux présentes CGU Prestataires.

La suspension de l'accès à la Plateforme sera notifiée au Prestataire par simple courriel. La suspension de l'accès ne signifie pas la suspension du Contrat. Le Prestataire reste redevable des Commissions.

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

En cas de suspension prolongée, de faute avérée ou de suspensions répétitives, la société K-E se réserve le droit de résilier le contrat avec le Prestataire par courrier recommandé sans que le Prestataire ne puisse exiger une quelconque réparation au titre des préjudices.

7. DUREE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

7.1 Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Le contrat entre les parties pourra être résilié de plein droit, sans indemnité, par chacune des parties, en cas de :

- Suppression de son compte par le Prestataire sur la Plateforme ;
- Manquement par l'autre partie, à l'une de ses obligations au titre du contrat si la Partie défaillante n'a pas remédié au manquement, dans un délai de 30 jours calendaires, à compter de la mise en demeure adressée par la partie à l'initiative de la résiliation, par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- Sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, et plus généralement de conclusion de tout plan amiable ou judiciaire avec les créanciers de l'autre Partie, de cessation d'activité, dissolution ou liquidation amiable de l'autre Partie ;
- Force majeure, dans les conditions de l'article 8.

7.2 A la cessation du contrat pour quelque cause que ce soit :

- L'ensemble des droits et obligations des Parties s'éteindront de plein droit. Les dispositions des articles 8 à 14 des CGU Prestataires survivront après la fin du contrat pour quelque cause que ce soit ;
- Le Prestataire s'engage à verser à la société K-E toute somme qu'il resterait à lui devoir ;
- Le Prestataire est informé que son compte sur la Plateforme ne lui sera plus accessible.

De manière générale, l'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées, jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

8. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ K-E ET DU PRESTATAIRE

8.1 Obligations et responsabilité de la société K-E

K-E n'est tenue qu'à une obligation de moyens dans l'exécution des services proposés sur la Plateforme.

K-E prendra toutes les précautions d'usage compte tenu, notamment de l'activité de le Prestataire basée sur un savoir-faire spécifique, la gestion de nombreuses informations et Données confidentielles pour assurer la protection et la sécurité des Données, conformément aux dispositions du présent Contrat et des règles de l'art.

K-E s'engage ainsi à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès et l'utilisation de la Plateforme, et est libre de choisir la forme et les moyens techniques les plus appropriés pour mettre à la disposition de le Prestataire, l'ensemble des fonctionnalités de la Plateforme et l'accès du Référent et des Collaborateurs aux Données de le Prestataire.

K-E ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution de l'une quelconque de ses obligations, notamment d'un retard ou d'un défaut d'exécution des Prestations, en cas de force majeure s'entendant de tout événement tel que, notamment, lock-out, grève, explosions, émeutes, blocus, piraterie, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, autre catastrophe naturelle, interruption totale ou partielle des réseaux de télécommunication, force majeure des fournisseurs ou sous-traitants, ou toute autre cause amenant un chômage partiel ou total, pour la société K-E ou ses fournisseurs.

K-E informera le Prestataire sous 8 jours, en cas de survenance de l'un des événements ci-dessus énumérés. En cas de prolongation de l'évènement ou de ses conséquences pendant plus de 2 mois, les Prestations en cours

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

pourront être annulées par courrier recommandé avec avis de réception, sans dommages-intérêts, pénalités, ou tout autre dédommagement ou participation au préjudice supporté par la société K-E, ou par le Prestataire à cause de la force majeure, la partie de la Prestation déjà exécutée ne pouvant être résolue et sera payable au *pro rata temporis*.

K-E ne pourra être tenue responsable des intrusions extérieures, de la présence de virus informatiques dans le système informatique de le Prestataire, des éventuelles conséquences d'une altération, totale ou partielle, du fonctionnement de la Plateforme ayant pour origine une mauvaise utilisation de la Plateforme par le Prestataire ou par les Utilisateurs, du non-fonctionnement ou des lenteurs du réseau de télécommunication de le Prestataire, étant précisé qu'il appartient au Prestataire de veiller à bien se déconnecter de son espace Client, à l'issue de sa session de connexion ou de consultation de la Plateforme.

La société K-E n'est pas partie au contrat entre le Prestataire et l'Organisateur et ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'inexécution ou d'exécution non-conforme du contrat de Services conclu entre le Prestataire et le Prestataire.

La responsabilité de la société K-E est exclue pour tout défaut ou toute inexécution ne résultant pas de son fait, et notamment en cas d'inexécution de ses obligations par le Prestataire ou de création de contenus illicites par le Prestataire ou enfreignant les droits d'un tiers. En toute hypothèse, la responsabilité de la société K-E exclut notamment tout dommage indirect, consécutif ou immatériel, et incluant notamment tout gain manqué, perte, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, perte de chance, et est, en tout état de cause, limitée au montant d'ores et déjà réglé par le Prestataire, au titre de l'année contractuelle en cours.

8.2 Obligations et responsabilité du Prestataire

Le Prestataire est seul responsable de l'exécution des Services vis-à-vis de l'Organisateur et garantit la société K-E de toute indemnité et plus généralement de toute somme qu'elle pourrait verser à l'Organisateur du fait de l'inexécution ou d'un défaut d'exécution des Services par le Prestataire.

L'utilisation de la Plateforme suppose de disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone compatible, et disposant d'un système d'exploitation régulièrement mis à jour. La Plateforme fonctionne de manière optimisée avec Google Chrome. Le Prestataire est seul responsable de la mise à jour régulière du système d'exploitation de son matériel informatique et la société K-E ne saurait être tenue responsable en cas de difficultés d'accès à la Plateforme, liées au matériel utilisé par le Prestataire.

Sauf preuve contraire rapportée par le Prestataire, toute connexion à la Plateforme sera réputée avoir été effectuée par le Prestataire. Toute perte, vol, détournement ou utilisation non autorisée de son adresse de courrier électronique, ou de son mot de passe, ou de ceux des Utilisateurs et leurs conséquences relèveront de la seule responsabilité du Prestataire.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Périmètre des droits concédés au Prestataire

Sous réserve du parfait respect des présentes CGU Prestataires et en contrepartie du paiement du prix des Commissions, la société K-E concède au Prestataire, pendant toute la durée du Contrat, un droit personnel, non-exclusif, non-transférable, non-cessible et révocable d'utilisation de la Plateforme, pour le monde entier.

Le Contrat ne confère au Prestataire, au Référent et aux Collaborateurs aucun titre ou droit de propriété sur la Plateforme.

Le Prestataire a interdiction de copier, rétro-concevoir, modifier (notamment en décompilant), d'altérer, adapter (notamment en traduisant), arranger, et plus généralement de modifier tout ou partie de la Plateforme et de

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

ses éléments constitutifs (arborescence, base de données, ...). Il ne pourra pas non plus reproduire de façon, permanente ou provisoire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, la Plateforme.

9.2 Propriété du Prestataire

Les informations communiquées par le Prestataire, les Données, les méthodes, le savoir-faire et plus généralement, tous droits sur les marques, logos, modèles, dessins, procédés du Prestataire, demeurent la propriété exclusive du Prestataire.

K-E ne peut exercer aucun droit sur les informations qui précèdent sans l'accord préalable et écrit du Prestataire et s'engage en conséquence à ne pas les publier, reproduire, traduire, adapter ou utiliser pour quelque cause que ce soit, sous réserve des dispositions de l'article 13.

10. CONFIDENTIALITE

K-E s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des informations et Données de le Prestataire publiées sur la Plateforme, ou dont la société K-E aurait eu connaissance lors de l'exécution des Prestations.

Sont notamment réputées strictement confidentielles, les informations nominatives et qualitatives sur le réseau de le Prestataire, les informations financières, techniques et commerciales, ainsi que les informations spécifiques sur le savoir-faire, la technique, les méthodes et procédés contenus dans les Données, dont la société K-E aura eu connaissance à l'occasion de l'Abonnement et de l'utilisation de la Plateforme par le Prestataire.

En conséquence, la société K-E s'interdit toute communication à un tiers non autorisé, desdites informations confidentielles.

K-E s'engage à empêcher par tout moyen leur reproduction, leur diffusion ou leur utilisation et s'engage à prendre toute mesure appropriée à cette fin. K-E déclare qu'elle dispose de tous les moyens techniques et qu'elle prendra toutes précautions utiles pour préserver leur sécurité et pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés, y aient accès.

K-E prendra vis-à-vis de son personnel, toutes les mesures nécessaires pour assurer sous sa responsabilité, le secret et la confidentialité de toutes les informations confidentielles.

Les obligations du présent article ne s'appliquent pas :

- Aux informations qui sont ou deviendront du domaine public, soit parce qu'elles y étaient avant leur divulgation, soit parce qu'elles y tombent postérieurement à leur divulgation, soit parce qu'elles sont rendues publiques par le Prestataire ;
- Aux informations divulguées ou exploitées par l'une des Parties, sans violation de la présente clause.

11. DONNÉES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à traiter les Données à caractère personnel, conformément à la réglementation applicable à la protection des Données personnelles, et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, entré en vigueur le 25 mai 2018 (le "RGPD"). Elles s'engagent à respecter l'ensemble des obligations qui leur incombent respectivement en leur qualité de responsables de traitement.

Aux fins de conclusion, de gestion et d'exécution de l'Abonnement et de suivi de la relation contractuelle, chaque Partie traite les Données personnelles de ses interlocuteurs, personnes physiques, salariés ou dirigeants de l'autre Partie (en ce compris les formateurs) (ci-après les « **Interlocuteurs** »). Le traitement des Données

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com

personnelles (telles que noms, prénoms, adresses email de contact) de ces Interlocuteurs est nécessaire à chacune des Parties pour l'exécution du Contrat, la facturation et le renouvellement ou la résiliation de l'Abonnement.

Aucun transfert de ces Données personnelles, hors Union Européenne, ne sera effectué par les Parties.

Les Données des Interlocuteurs d'une Partie pourront être communiquées par l'autre Partie à une autorité administrative en cas de contrôle (DGCCRF, CNIL, administration fiscale, ...), à une administration ou une juridiction en cas de décision administrative ou judiciaire, ou à un conseil dans le cadre d'un litige relatif à l'exécution du présent Contrat. La Partie divulgateuse en informera immédiatement l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage à conserver les Données personnelles des Interlocuteurs de l'autre Partie, pendant la durée de l'Abonnement et pendant une durée maximale de 3 années, à compter de la fin de l'Abonnement.

Chaque Partie s'engage à informer l'autre Partie de toute mise à jour relative aux Données personnelles de ses Interlocuteurs concernés. Chaque Partie est responsable de l'information de ses Interlocuteurs du traitement de leurs Données personnelles par l'autre Partie.

Les Interlocuteurs de chaque Partie disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses Données, ainsi que d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement des Données les concernant. Ils peuvent adresser leur demande accompagnée d'une copie de leur pièce d'identité auprès du référent ou du délégué à la protection des Données de l'autre Partie, tels qu'indiqués ci-dessous :

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs Données personnelles que la société K-E réalise auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) <https://www.cnil.fr>.

Toute personne dont les Données personnelles sont collectées peut définir des directives, générales ou particulières, relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données personnelles après son décès.

12. CESSION

L'Abonnement est conclu *intuitu personae* par la société K-E, et ne pourra être cédé ou transféré de quelque manière que ce soit à un tiers, sans l'accord préalable et écrit de TGS FRANCE.

13. RÉFÉRENCE COMMERCIALE

K-E est expressément autorisée à utiliser le nom de le Prestataire, ou tout autre signe distinctif lui appartenant à titre de référence commerciale, notamment dans des présentations commerciales, à destination de prospects ou de clients, dans des communiqués de presse indiquant les références commerciales, sur son site internet (ou celui du groupe TGS France), sur ses pages entreprises des réseaux sociaux ou dans le cadre de la publication de témoignages.

14. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent Contrat et, de manière générale, les relations commerciales entre les Parties sont régies par le droit français. A défaut de résolution amiable du litige, tout litige relatif au Contrat, aux CGU Prestataires ou aux relations entre la société K-E et le Prestataire, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions compétentes de Rennes, y compris en cas de référé, d'ordonnance sur requête, de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

SAS KATELL EVENT (KENDYZ)

2 rue de la Mabilais 35000 RENNES

Société par actions simplifiée – Capital : 9.500 € - RCS VILLE n°893435750 – N° TVA Intracommunautaire : FR61893435750

Téléphone : 06.19.69.28.21 – Email : katell@kendyz.com